

REPUBLIQUE DU BENIN

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

**ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE
MAGISTRATURE**

**MEMOIRE DE FIN DE FORMATION AU CYCLE 2
POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'ADMINISTRATEUR
DES IMPOTS**

Option :

Administration des finances

Filière :

Administration des impôts

THEME

**PROBLEMATIQUE D'UNE FISCALISATION
OPTIMALE DU SECTEUR PRIVE PAR L'IMPOT SUR
LES BENEFICE INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX**

PROMOTION : 2006 - 2008

REALISE ET SOUTENU PAR :

S.Lydwine SONON

MAITRE DE MEMOIRE :

Justin DJOSSOU
Administrateur du trésor,
Enseignant à l'ENAM

ANNEE ACADEMIQUE : 2007 - 2008

INTRODUCTION GENERALE

Pour accroître ses investissements et couvrir ses dépenses publiques, l'Etat a besoin de recettes. Ces recettes pour leur grande partie, sont perçues chez les citoyens : l'impôt.

Selon Gaston JEZE, « L'impôt est une prestation pécuniaire obligatoire versée d'autorité par les contribuables à titre définitif et sans contrepartie en vue de la couverture des charges publiques »

Avec l'intervention de l'Etat dans la crise économique de 1929, le rôle de l'impôt s'est accru pour étendre son intervention dans le domaine économique et social.

Au BENIN, les recettes issues des impôts (recettes fiscales) constituent la part la plus importante des recettes de l'Etat. Les prélèvements fiscaux occupent, de ce fait, une place de choix avec comme acteur principal les entreprises privées.

Le désengagement progressif de l'Etat de la production marchande a renforcé cette situation et hisse les entreprises privées au premier rang des pourvoyeurs de la grande partie des recettes fiscales, surtout celles relatives à l'impôt BIC.

Cette implication réciproque de l'Etat et de l'entreprise suscite bien souvent des objectifs antagonistes bien qu'ils soient complémentaires.

Alors que les diverses études réalisées par le MFE¹ tendent à conclure à un système de collecte d'impôts peu efficace dans un contexte de fraude massive fortement formalisée, les agents économiques clament la nécessité d'un allègement fiscal de leurs activités.

Dès lors, plusieurs problèmes se posent :

- Comment accroître les recettes fiscales tout en prenant en compte les réalités du secteur privé ?

¹ BIPEN ,édition 2002 ;Etude de faisabilité du critère de taux de pression fiscale dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA ,2004.

- Comment régler la question de l'accumulation de crédits d'impôts en vue d'augmenter la capacité financière des entreprises ?

Ce sont ces préoccupations qui nous ont amené à choisir comme thème de recherche :

« Problématique d'une fiscalisation optimale du secteur privé par l'IBIC »

Il sera donc question pour l'Etat d'accroître ses recettes d'IBIC en prenant en compte les doléances des opérateurs économiques.

Le travail sera subdivisé en deux parties : la première partie sera consacrée au cadre institutionnel et physique de l'étude et la seconde au cadre théorique de l'étude, aux hypothèses et aux approches de solution.

CHAPITRE PREMIER
DU CADRE INSTITUTIONNEL ET PHYSIQUE
DE L'ETUDE A LA PROBLEMATIQUE D'UNE
FISCALISATION OPTIMALE DU SECTEUR
PRIVE PAR L'IBIC

L'institution de l'impôt BIC a permis à l'Etat d'augmenter ses recettes fiscales. Cependant, son imposition cache des goulots d'étranglement qu'il importe d'élucider.

Le présent chapitre aura pour objet d'examiner le cadre physique de l'étude avant de déboucher sur les mécanismes de fonctionnement du système à améliorer.

SECTION 1 : CADRE PHYSIQUE DE L'ETUDE ET RESTITUTION DES OBSERVATIONS DE STAGE

La présente section nous permettra de mieux cerner les réalités de la DGID à travers le mécanisme d'imposition du BIC.

Paragraphe 1 : Etat des lieux de base

Nous aborderons au niveau de ce paragraphe la situation qui prévaut sur le plan macroéconomique et fiscal, avant de présenter les directions de la DGID directement impliquées dans l'assiette de l'IBIC.

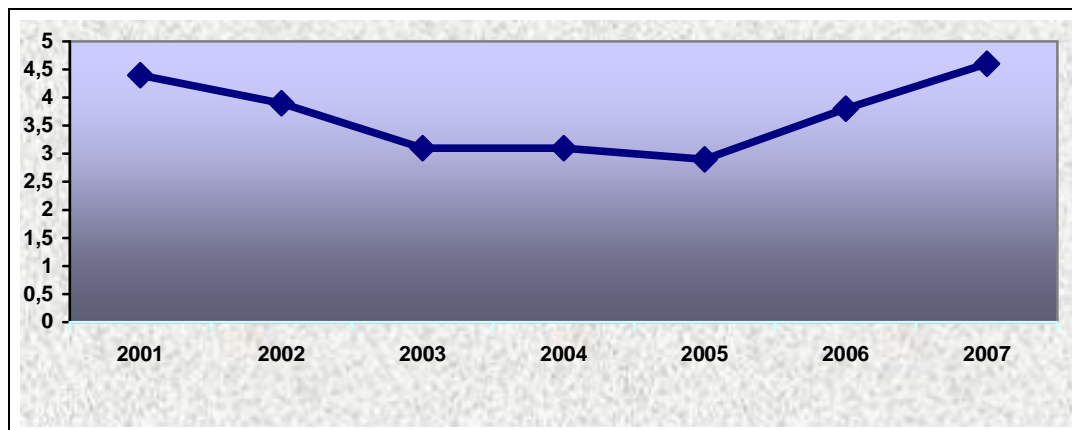
A- Caractéristiques du système économique et fiscal actuel

Avant toute étude optimale de l'IBIC, il importe de vérifier la situation économique et fiscale qui prévalait afin de connaître plus tard l'impact qu'auraient les différentes propositions fiscales sur l'économie.

1-Situation économique de 2001 à 2007

Les objectifs fiscaux que s'assignent un pays ont toujours un impact sur la situation économique. C'est dans cette optique qu'une analyse de la situation économique sera faite grâce au graphique n°1 ci-après pour nous renseigner sur l'évolution du taux de croissance économique de 2001 à 2007.

**Graphique n°1 : Evolution du taux de croissance économique
de 2001 à 2007**



Source : Sur la base des données de la DPC/DGE, Septembre 2008

Ce graphique montre une baisse de la croissance économique depuis 2001 avec un pic entre les années 2003 et 2005.

La restauration de la confiance au niveau des opérateurs économiques, l'augmentation de la production et la poursuite des réformes portuaires ont été l'un des facteurs qui ont contribué à une augmentation du PIB au début de 2006.

Le système fiscal est l'une des expressions de la santé économique d'un pays et c'est dans cette optique qu'une analyse de la structure des recettes fiscales sera faite.

2-Structure des recettes fiscales

Les principales réformes fiscales mises en œuvre par l'Etat au niveau de la Douane et de l'Administration des Impôts à partir de 1991, concernent l'élimination des restrictions quantitatives, la suppression des exonérations, la réduction des dispersions entre les taux à des fins d'efficacité et la limitation des taxes d'importation. Ces réformes couplées avec l'harmonisation des fiscalités dans le cadre de l'UEMOA doivent conduire à réduire les recettes douanières par rapport aux recettes intérieures.

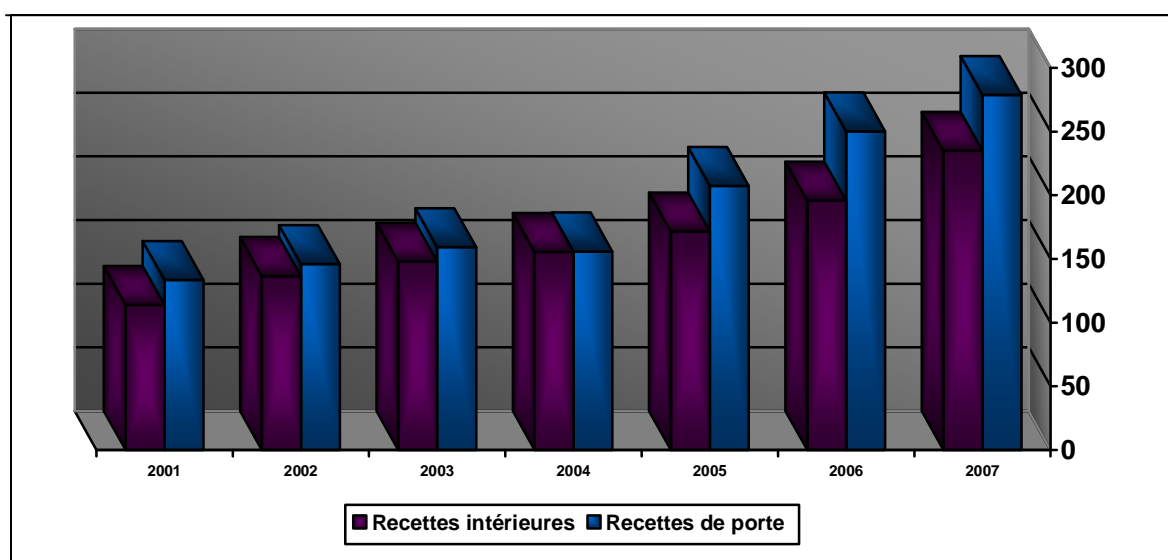
Il s'agira donc d'examiner l'évolution de la structure de la fiscalité béninoise (intérieure et de porte) en relation avec les progrès économiques enregistrés et les réformes fiscales qui ont été mises en œuvre.

Par ailleurs, nos travaux de recherche s'attacheront à l'étude comparative des fiscalités intérieure et de porte.

Le graphique n°2 ci-après permet de mettre en exergue l'étude comparée de ces deux fiscalités et montrer comment la fiscalité de porte a pris le pas sur la fiscalité intérieure.

Ceci démontre que les recettes tirées de notre économie dépendent de la prospérité des activités du Port Autonome de Cotonou.

Graphique N°2 : Evolution comparée des fiscalités de portes et intérieures de 2001 à 2007



Source : Sur la base des données de la DPC/DGE/Septembre 2008

Le graphique n°2 montre que les recettes intérieures se sont accrues au cours de la période 2002-2003 et ont même pu égaler celles de porte en 2004. Malheureusement, dès 2005 la tendance sera favorable aux recettes douanières qui ont largement pris le dessus. Cette situation a été favorisée par la mise en œuvre du TEC cette année.

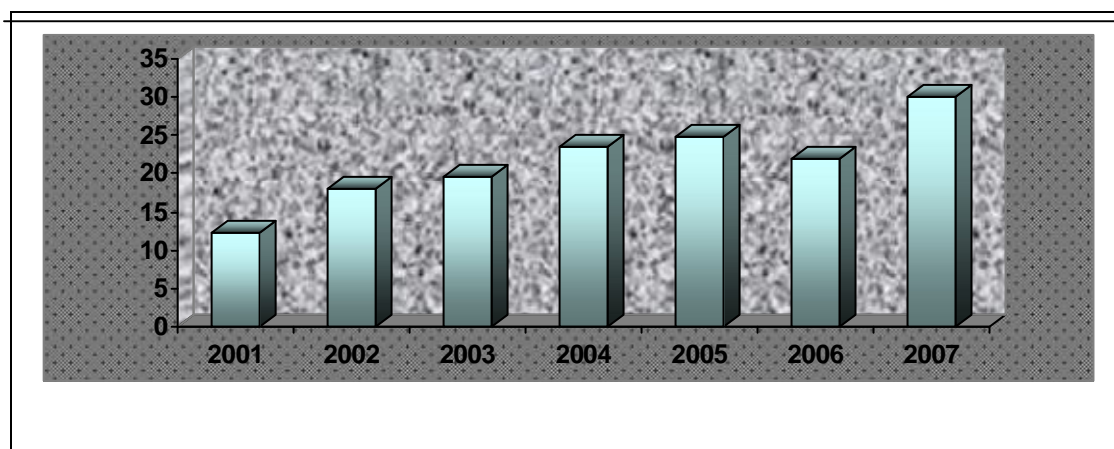
Par ailleurs, l'efficacité de la fiscalité d'un pays est en relation avec la pression fiscale. Celle-ci s'est établie autour de 16,9 en 2007 contre 13,5 en 2001. Cette augmentation est due aux efforts faits par l'Etat dans la poursuite du recouvrement des impayés en matière d'impôt.

Notre étude ne concernera pas tous les impôts qui composent les recettes fiscales mais seulement l'IBIC qui concentre à lui seul la plus grande part de recettes fiscales.

Le graphique n°3 ci-après permettra de vérifier la part que l'IBIC représente dans les recettes fiscales sachant que l'évolution de cet impôt a un impact sur le PIB qui, de 6,5 % en 2004, s'est retrouvé à 5,65 % en 2006.

L'évolution de l'IBIC ces sept dernières années nous renseignera sur son importance.

GRAPHIQUE n°3 : Evolution du l'IBIC dans les recettes fiscales de 2001 à 2007



SOURCE : DPC/DGE, Septembre 2008

L'analyse de cet histogramme représentatif de l'évolution du l'IBIC nous montre que son évolution est en dents de scie et témoigne d'une certaine rigidité du système qui ne favorise pas une évolution des recettes fiscales.

A partir de ce graphique, nous constatons que la baisse des recettes BIC en 2006 correspond à l'année où le plus bas taux de PIB a été enregistré.

Qu'en est-il du mécanisme de fonctionnement des directions impliquées dans l'étude de l'IBIC et quels sont les problèmes qui ont été inventoriés ?

B - Restitution des mécanismes de fonctionnement du système à améliorer

Une formation professionnelle est toujours accompagnée d'un stage pratique.

C'est dans cette optique que nous avons effectué notre stage à la Direction Générale des Impôts et des Domaines.

Le fonctionnement de la DGID repose sur son organigramme qui lui-même est tributaire de l'évolution de ses structures.

Pour mieux circonscrire notre étude, nous nous attarderons essentiellement sur la DGE et la DCIME à travers leur mécanisme de fonctionnement.

Mais avant, il faut noter que **le relèvement du seuil imposable permet désormais aux inspecteurs d'avoir moins de dossiers à gérer**. Il s'agit d'un atout à mettre au profit de la DGID.

1- Organisation et attributions de la DGID

La DGID constitue l'une des directions techniques du Ministère des Finances et de l'Economie.

Elle dispose de sept directions centrales et de cinq directions techniques à compétence nationale le tout complété par un vaste réseau de directions à compétence territoriale.

a- Compétences, attributions et fonctionnement de la DGID

La DGID est compétente en ce qui concerne :

- les impôts directs et taxes assimilées ;
- les impôts indirects et taxes assimilées autre que ceux exigibles à l'importation et à l'exportation ;
- les droits d'enregistrement et de timbre et taxes assimilées ;

- le domaine privé de l'Etat ;
- l'organisation et la conservation des droits fonciers ;
- la gestion des biens vacants ou placés sous séquestre en conséquence d'une mesure de sûreté générale.

Par ailleurs, dans l'exercice de ses compétences, la DGID a pour attributions :

- la détermination de l'assiette, la liquidation, le contrôle et le contentieux de tous les impôts et taxes prévus par le CGI ;
- le recouvrement et le reversement au Trésor Public des impôts et taxes ainsi que les redevances domaniales et taxes annexes perçus par les postes comptables.

b- Les Directions centrales et techniques à compétence nationale de la DGID

Les directions centrales sont au nombre de 7, à savoir : l'IGS, la MFRE, le CFPI, la DGR, la RNI, la DLC et la DIE .

☉ L'Inspection Générale des Services (IGS)

Elle a pour attribution le contrôle, la vérification et la surveillance des structures de la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) en vue de s'assurer du fonctionnement régulier des services, d'évaluer l'application correcte et continue des textes légaux et réglementaires en vigueur, d'analyser les éléments caractéristiques de l'activité des différents services.

Elle comporte trois services et un secrétariat administratif :

- Le service du contrôle des services d'assiette ;
- Le service du contrôle des recettes des impôts ;
- Le service du contrôle des directions centrales.

☉ La Mission Fiscale des Régimes d'Exception (MFRE)

La Mission Fiscale des régimes d'exception est chargée de la gestion des exonérations sur les marchés publics à financement extérieur et des autres régimes d'exception accordés sur le territoire national à l'exclusion du régime d'admission temporaire.

Elle s'occupe également de l'étude des projets de marchés et contrats ainsi que la représentation de la DGID dans les commissions de dépouillement des marchés publics.

Ainsi, la MFRE accorde quatre types d'exonération, à savoir : les exonérations classiques, les exonérations des marchés publics à financement extérieur, les exonérations sur intrants agricoles et enfin les exonérations sur les titres consolidés.

La MFRE n'est pas subdivisée en services mais elle travaille en étroite collaboration avec la douane.

Les exonérations sur les marchés publics à financement extérieur permettent à l'Etat, par le biais de la DGID, d'avoir des recettes pour le financement des investissements.

☉ **Le Centre de Formation Professionnelle des Impôts**

Ce centre est chargé en liaison avec la Direction de la Gestion des Ressources et sous la Direction des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle du Ministère des Finances et de l'économie, d'assurer la formation technique et professionnelle ainsi que le perfectionnement des agents et cadres de l'Administration des impôts.

La CFPI ne dispose pas pour le moment de services.

☉ La Direction de la Gestion des Ressources (DGR)

Cette Direction en relation avec la DRFM et la Direction des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle est chargée de la Gestion interne du Personnel, du matériel et des affaires financières. Elle est composée du Service du Personnel, du Service du Matériel et du Service des affaires financières.

☉ **La Recette Nationale des Impôts**

La Recette Nationale des Impôts est chargée de :

- L'élaboration des propositions des recettes fiscales intérieures ;
- La diffusion des instructions comptables ;
- L'animation et le contrôle de tous les postes comptables.

A travers ces attributions, la RNI assure un **meilleur contrôle interne des directions qui dépendent d'elle.**

☉ **La Direction de la Législation et du Contentieux (DLC)**

Elle est chargée :

- de l'élaboration des avants projets de textes fiscaux, la mise à jour permanente du CGI et du Livre de Procédures Fiscales ;
- l'élaboration des mesures d'application en toute matière fiscale, la diffusion de la documentation fiscale et la préparation des campagnes d'information à l'intention des contribuables en liaison avec la DIE ;
- le traitement et l'instruction de tous les dossiers de réclamation et de recours gracieux à l'exception des demandes en décharge ou en réduction en impôts locaux dont le montant se trouve dans la limite des compétences déléguées aux DDI.

La DLC comporte deux services : Le Service de la Législation et de la Documentation et le Service du Contentieux

☉ **La Direction de l'Information et des Etudes (DIE)**

Elle a pour attributions :

- la coordination, l'animation et l'assistance au service informatique de la DGID ;
- la coordination des activités de la cellule de communication de la DGID placée sous sa tutelle ;
- la rédaction des rapports et l'élaboration des prévisions des recettes en collaboration avec la RNI.

La DIE dispose de deux services : le Service de l'Information et le Service des Etudes.

Par ailleurs, la DGID dispose à part les directions centrales, de directions à compétence nationale tels que : la DGE, la DCIME, la DNVEF, la DDET et la DCIPAF .

Seules les 2 premières directions feront l'objet de notre étude.

☉ **La DGE**

Elle a pour attributions entre autre :

- l'assiette, la liquidation, le contrôle, la confection des états de dégrèvement d'office et le recouvrement des impôts et taxes dont sont redevables sur le territoire national, les grandes entreprises ;
- l'étude et le suivi de dossiers spécifiques ou techniques sur instruction du DGID ;
- de contrôler la gestion et l'action en recouvrement.

Elle comprend 3 services : un service de contrôle fiscal, un service informatique et la Recette Principale des Impôts (RPI).

☉ **La DCIME**

Cette direction a entre autre, comme attributions :

- l'assiette, la liquidation, le contrôle, la confection des états de dégrèvement d'office et le recouvrement des impôts et taxes dont sont redevables les moyennes entreprises ;

-l'étude et le suivi de dossiers spécifiques ou techniques sur instruction du DGID

La DCIME comprend un ou plusieurs services d'assiette, un Service de Contrôle Fiscal, un service informatique et une recette Principale des impôts.

Paragraphe 2 : Les mécanismes d'imposition de l'impôt BIC et les difficultés liées à son assiette.

Le présent paragraphe va aborder le mécanisme d'imposition du l'IBIC avant de ressortir les différents problèmes qui s'y retrouvent.

A- Les mécanismes d'imposition de l'IBIC

La base légale de l'IBIC est établie par le CGI, qui en ses articles 1 ; 2 et suivants dispose :

« Il est établi un impôt annuel sur les bénéfices des professions commerciales, industrielles, artisanales, agricoles, des exploitations Forestières, des entreprises dont l'objet consiste en la recherche, l'exploitation, la production et la vente d'hydrocarbures naturels y compris les opérations de transport au Bénin qui en sont l'accessoire, et des entreprises minières qu'elles soient exploitées par des concessionnaires, sous amodiataires ou par des titulaires de permis d'exploitation»

A part la base imposable du BIC, il importe d'analyser les personnes qui sont assujetties à ce type d'impôt.

1- Les personnes assujetties à l'impôt BIC

Les personnes physiques soumises à l'impôt BIC sont les suivantes :

- associé unique d'une société anonyme constituée par une personne physique
- associé unique d'une SARL exploitant individuel

- associé des SNC ;
- associé des sociétés en commandite simple ;
- membre des sociétés en participation ou des sociétés de fait ;
- associés-gérants majoritaires des SARL en ce qui concerne leurs rémunérations bénéfiques provenant exclusivement de l'exploitation d'un gisement de substances minérales pour les entreprises minières
- l'associé unique de la SA ou de la société unipersonnelle à responsabilité limitée.

Il faut ajouter qu'il existe à part l'IBIC payé en fin d'année par les entreprises, un impôt BIC détaillant dont les taux varient entre 1 et 1,5% des achats effectués par certains contribuables non organisés pour tenir une comptabilité régulière.

2- Le régime d'imposition et les modalités de paiement de l'IBIC

a-Régime d'imposition du BIC

Il existe trois régimes d'imposition de l'IBIC :

-Le régime du bénéfice réel

Ce type de régime concerne les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à trois cent millions (300.000.000) pour tout types d'activités :

-Le régime du bénéfice réel simplifié.

Il concerne les entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre quarante millions (40.000.000) et trois cent millions (300.000.000) pour tout type d'entreprise.

-Le régime du forfait

Ce régime concerne les entreprises dont le seuil de chiffre d'affaires est inférieur à 40.000.000 FCFA.

C'est à ce niveau que se retrouve le plus grand nombre des entreprises béninoises.

Le régime du forfait concentre le plus grand nombre de contribuables et de

ce fait pose un véritable problème de gestion.

- Les adhérents des Centres de Gestion Agréé

Ce n'est pas un régime d'imposition à proprement parler mais un dispositif mis en œuvre par le législateur pour offrir aux adhérents des conditions de paiement plus douces de l'impôt BIC.

Pour bénéficier des prestations de ce centre, il faut non seulement être du secteur informel mais aussi être à sa première déclaration.

b- Modalités de paiement du BIC

Il existe plusieurs sortes de modalités de paiement du l'IBIC, à savoir :

- le paiement par retenues à la source à titre d'acompte BIC ;
- le paiement en tranche par acompte payable au plus tard le 10 des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre ;

En tout état de cause, le montant de l'impôt ne peut être inférieur à :

- 0,75% du chiffre d'affaires ou à deux cent mille (200.000)

Par ailleurs, en ce qui concerne le taux, il est de

- 35% pour les personnes physiques ;
- 38% pour les personnes morales et
- 55% pour les sociétés minières.

B- Les problèmes recensés lors de notre stage

1- A la DGE

La DGE est une importante direction de la DGID dont l'attribution et l'organisation ont été instituées par note de service n°22\MFE\DC\SGM\DGID du 02 Octobre 2003.

Pour son bon fonctionnement, elle dispose de plusieurs services d'assiette, d'un Service de Contrôle Fiscal, d'un Service Informatique et d'une Recette Principale des Impôts.

Au niveau des Services d'Assiette, les demandes d'imputation présentées par les contribuables sont instruites.

A ce stade, les Services d'Assiette procèdent à un contrôle sur pièces et déterminent le montant à imputer conformément à la feuille d'instruction à partir du logiciel « TAKOE ». La feuille d'instruction signée et datée par le chef service est établie en deux exemplaires dont :

- une est envoyée à la recette par l'application « TAKOE »
- une est conservée au dossier du contribuable.

La création de ce logiciel a diminué les problèmes d'identification des contribuables.

Malgré cela, le «TAKOE» a souvent des **difficultés de connexion**, ce qui pose le **problème de délai de traitement des dossiers des contribuables**.

Par ailleurs, il existe un répertoire conçu spécialement pour le traitement des dossiers à la DGID.

Parfois pour des raisons urgentes, les inspecteurs au lieu d'attendre que le dossier parvienne aux archives vont au service informatique pour le retrait.

Aussi lors du dépôt, soit le dossier n'est pas bien classé, soit il disparaît. Il devient alors difficile pour l'inspecteur en charge du dossier de faire un recoupement correct des informations.

Néanmoins, il faut noter que le relèvement du seuil du chiffre d'affaires par le législateur a fait que des dossiers ont été renvoyés à la CIME, ce qui **favorise un allègement des tâches**.

A la DGE, une vérification de la comptabilité faite sur un certain nombre de dossiers nous a permis de constater que la plupart des entreprises ne paient que l'impôt minimum alors que sur le terrain ,elles réalisent une bonne marge bénéficiaire.

On note donc une préférence des entreprises à payer l'impôt minimum et il y a **minoration de la base taxable de l'IBIC**.

Par ailleurs, les inspecteurs sont chargés de l'imputation de l'AIB et de la détermination du solde du compte du contribuable.

L'AIB qui est perçu au cordon douanier est validé par la RPI (Recette Principale des Impôts) ou par les services d'assiette.

Ici, le bénéficiaire de la prestation de service procède au versement du montant de l'AIB aux guichets de la recette et ceci au moyen d'une déclaration conçue à cet effet.

Cette déclaration est établie en 03 exemplaires :

- un est conservé à la recette
- un est envoyé aux services d'assiette et le dernier à la DET.

En ce qui concerne le BIC, l'AIB à payer lors des prestations de service est de 10%.

L'objectif poursuivi en réalité par le législateur pour avoir mis ce mécanisme mis en place est de permettre un recoupement efficace après avoir identifié les entreprises opérant dans le secteur informel.

Ainsi, les entreprises de l'informel malgré le prélèvement ne viennent jamais réclamer, ni régulariser leur impôt parce qu'elles ne veulent pas être connues par l'Etat pour payer plus tard l'impôt BIC qu'elles estiment déjà assez élevé.

Ceci occasionne, dans une certaine mesure, des **pertes pour l'Etat** qui, même s'il a pu prélever une certaine partie sur leur résultat, aurait tout de même préféré prendre la totalité de l'impôt.

Il y a donc **difficulté pour l'Etat à cerner réellement le secteur informel.**

Aussi, pour les entreprises prestataires de service, le dispositif de l'AIB ne les arrange pas toujours.

Ces entreprises réalisent pour la plupart un chiffre d'affaires élevé, avec une petite marge bénéficiaire et chaque fois qu'on doit leur faire la facture, on leur prélève 10% du montant, ce qui va diminuer de manière drastique le chiffre d'affaires et le bénéfice et crée d'énormes problèmes de trésorerie.

Le mécanisme de l'AIB ne permet donc pas aux entreprises d'avoir une trésorerie disponible c'est à dire un fonds de roulement assez suffisant pour régler les problèmes financiers les plus courants.

Ces prélèvements à la fin de l'année dépassent assez souvent l'IBIC à payer

réellement.

;, Dans ce cas, des crédits d'impôt subsistent et s'accumulent au fil des années passent sans pour autant être compensés .Il se pose alors un **problème de d'accumulation de crédits d'impôts**.

L'AIB perçu au cordon douanier est un dispositif d'identification des acteurs opérant dans le secteur informel mais qui ne marche réellement pas parce que qu'aucun logiciel de traitement des dossiers ne relie la Direction Générale de la Douane et des Droits Indirects (DGDDI) et la Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID), il est difficile à la DGID de démanteler l'économie populaire c'est-à-dire le secteur informel.

Néanmoins, la création des DCIDAM va permettre à la DGID de mieux **cerner la base taxable de l'impôt BIC détaillant dans les marchés surtout celui de DANTOKPA qui constitue un véritable gisement fiscal**.

Il s'agit d'un atout à mettre au profit de la DGID

2-A LA DCIME

Dans cette direction, des problèmes analogues à ceux de la DGE se posent.

En plus de ceux déjà connus, la DCIME depuis le relèvement du seuil du chiffre d'affaires s'est retrouvé confronté aux problèmes de gestion des dossiers des contribuables.

En effet, après la prise de la mesure de relèvement qui a favorisé la diminution des dossiers de la DGE, beaucoup de dossiers ont été renvoyés à la CIME créant du coup un énorme travail aux agents, environ 250 à 300 dossiers pour chaque inspecteur.

Il y a ainsi **une insuffisance de personnels dans cette direction**.

En outre, les dossiers s'entassent dans les bureaux des inspecteurs et forment une masse difficilement gérable. Il existe donc **une mauvaise condition de travail** ne permettant pas aux inspecteurs d'avoir un meilleur rendement.

Par ailleurs, l'application TAKOE existant aussi à la DCIME n'est pas en

réseau avec celle de la DGE ; il y a donc **inexistence d'interconnexion entre la DGE et la DCIME.**

3 - Inventaire des éléments de l'état des lieux

a- Inventaire des atouts (Forces et opportunités)

De la restitution de nos observations de stage, on a pu dégager trois (3) atouts essentiels. Ces atouts montrent que la DGID fait des efforts pour améliorer la performance de ces agents.

Le tableau suivant consigne les atouts qui découlent de ces forces.

Tableau n°1 : Inventaire des forces

Forces	Atouts
Relèvement du seuil de BIC applicable aux grandes entreprises	La DGE pourra gérer plus efficacement les dossiers à sa charge
Allègement des tâches de gestion des dossiers	Amélioration du délai de traitement des dossiers des contribuables
Création des DCIDAM	Possibilité à mieux cerner la matière imposable
Existence du logiciel TAKOE	Suivi des dossiers des contribuables

Source : Eléments de l'état de lieux

b- Inventaire des problèmes (faiblesses et menaces)

A la suite de la description des constats de stage, nous pouvons résumer les problèmes en neuf (09) points :

- Difficultés de connexion du logiciel TAKOE
- Problèmes de délai de traitement de dossiers
- Perte d'une partie d'AIB à prélever par l'Etat en matière d'IBIC

- Difficulté pour cerner le secteur informel
- Problèmes de trésorerie des entreprises dus au prélèvement des 10% d'AIB
- Problèmes d'accumulation de crédits d'impôts
- Insuffisance de personnel à la DCIME
- Rendement inefficace des inspecteurs dus aux mauvaises conditions de travail
- Inexistence d'interconnexion entre la DGE et la DCIME

La présente section permettra de ressortir les raisons qui soutendent le choix de ce thème et la démarche à suivre en vue de la résolution de celui-ci.

SECTION 2 : CIBLAGE DE LA PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE

La présente section sera consacrée d'abord au choix de la problématique et à la justification du sujet (Paragraphe 1), ensuite, à la spécification et la vision globale de résolution de ladite problématique (Paragraphe2).

Paragraphe 1 : Choix de la problématique et justification du sujet

Avant de choisir une problématique pour notre étude, il convient d'exposer les différentes problématiques possibles qui se dégagent de nos observations de stage.

Il s'agit de procéder, en premier lieu, au regroupement des problèmes identifiés par centre d'intérêt afin de pouvoir choisir les problématiques possibles (A), ensuite d'identifier les problématiques adaptées à notre étude et procéder à la justification du sujet (B)

Tableau n°2 : Regroupement des problèmes par centres d'intérêt

N°	Centres d'intérêt	Problèmes spécifiques	Problèmes généraux	Problématiques
1	Suivi des dossiers des contribuables assujettis à l'I BIC	<ul style="list-style-type: none"> -Insuffisance de personnel -Lenteur dans le traitement des dossiers -Mauvaise condition de travail -Problème de délai de traitement des dossiers des contribuables 	Inexistence d'un système adéquat de gestion des dossiers des contribuables	Problématique de mise en place d'une gestion efficace des dossiers des contribuables passibles de BIC
2	Fiscalisation optimale des entreprises privées	<ul style="list-style-type: none"> - Minoration de la base taxable -Problème d'accumulation de crédit d'impôts relatifs à l'AIB -Difficultés de trésorerie des entreprises 	Rigidité du niveau des recettes d'IBIC	Problématique de Fiscalisation optimale des entreprises privées par l'I BIC
3	Informatisation de la DGID	<ul style="list-style-type: none"> - Faible informatisation de la DGID - Inexistence d'interconnexion entre la DGE et la DCIME -Faible intégration de l'informatisation de toute la chaîne des recettes 	Faible informatisation de la DGID	Problématique d'une meilleure informatisation de la DGID

Source : Inventaire de l'état des lieux

A- Regroupement des problèmes par centre d'intérêt

Il s'agira de mettre ensemble tous les problèmes relevés lors du stage en vue de ressortir les problématiques possibles. Ces problématiques seront regroupées dans un tableau en vue de dégager celle qui concerne notre étude.

Les problèmes étant inventoriés et regroupés par centre d'intérêt, il nous faut à présent procéder au choix de la problématique et à la justification du sujet.

B- Choix de la problématique et justification du sujet

Les problèmes identifiés lors de notre stage et regroupés par centre d'intérêt laissent apparaître trois (03) différentes problématiques importantes dans le domaine d'une amélioration du niveau des recettes fiscales issues de l'IBIC .

La formation de fiscaliste que nous avons reçue nous oblige à ne prendre en compte ici que les problèmes dont la résolution devrait nous permettre de redynamiser une fonction essentielle de la DGID : l'assiette des recettes fiscales.

Aussi, trois (03) problématiques ont –elles été identifiées. Il s'agit de :

- la problématique de mise en place d'une gestion efficace des dossiers des contribuables passibles de l'IBIC
- la problématique d'une fiscalisation optimale du secteur privé par l'IBIC
- la problématique d'une meilleure informatisation de la DGID.

Par ailleurs, la DGID se porterait mieux et accroîtrait sa performance si ces problématiques étaient résolues. Mais l'exercice étant fastidieux, nous en sommes arrivés à la conclusion qu'au nombre de ces problématiques, il y a une qui a particulièrement retenu notre attention et qui aura un effet d'entraînement sur les autres. Il s'agit de celle relative à une **fiscalisation optimale du secteur privé**.

En effet, étant donné que l'amélioration du niveau des recettes fiscales en général et des recettes IBIC en particulier est une préoccupation de la DGID et

que l'objet de l'étude ne peut porter que sur une seule problématique, nous avons décidé, dans le cadre de notre étude, de retenir cette dernière qui semble plus adaptée à l'objectif.

Rappelons que le problème général qui est lié à ce thème est celui de la rigidité du niveau des recettes fiscales provenant de l'impôt BIC.

Il est accompagné des problèmes spécifiques ci-après :

- Minoration de la base taxable à l'impôt BIC ;
- Problème d'accumulation de crédit d'impôts ;
- Problème de trésorerie des entreprises.

C'est donc dans le souci de contribuer à la résolution de cet ensemble de problèmes que nous avons choisi comme thème : « **Problématique d'une fiscalisation optimale du secteur privé par l'IBIC.** »

En effet, l'amélioration du niveau des recettes fiscales passe par une redéfinition des stratégies mises en œuvre par la DGID.

De ce fait, ce type de système qu'utilisait la DGID n'encourage pas les investissements et favorise l'évasion fiscale dans un pays où le budget reste essentiellement fiscal.

Ainsi, nous avons voulu par les fruits de notre recherche mettre à la disposition de la DGID un outil de travail qui va constituer une plate-forme entre le secteur public et les opérateurs économiques en vue de mieux prendre en compte les préoccupations de ceux-ci mais aussi de permettre à la DGID d'optimiser ces recettes fiscales.

Néanmoins, nous devons ressortir les raisons qui nous ont amené à choisir cette problématique et la manière dont nous comptons la résoudre.

Paragraphe 2 : Spécification et vision globale de la problématique retenue

Dans ce paragraphe, nous aborderons en premier lieu la spécification de la problématique avant de montrer ensuite la vision globale de celle-ci.

A- Spécification de la problématique choisie

La DGID ne peut être performante et faire de la fiscalité, une fiscalité de développement que lorsqu'elle aura instauré un véritable système de dialogue.

Pour cela, nous avons décidé de choisir ce thème, qui selon nous, va diminuer les nombreux tentacules qui étouffent le système fiscal béninois :

- fiscalité peu incitative à l'investissement et à l'éclosion d'initiatives privées ;
- multiplicités de taux à faible rendement.

Néanmoins, nous n'allons nous intéresser qu'à l'impôt BIC qui constitue le plus important des impôts payés par les sociétés et de ce fait constitue une part non négligeable des recettes fiscales.

Ainsi, en abordant le problème spécifique relatif à la minoration de base taxable de cet impôt par les entreprises, nous avons constaté qu'aucune étude n'a été encore menée et cet aspect de notre thème mérite d'être développé.

Quant au second problème spécifique relatif au problème de trésorerie qui se pose surtout aux entreprises à chiffre d'affaires élevé, il concerne celui de l'AIB et est étroitement lié à celui de l'accumulation de crédits d'impôts.

Les deux derniers problèmes spécifiques se ressemblent dans la mesure où ils constituent en réalité un objectif phare de la DGID qui est de mieux cerner les prestataires en vue de faire des recoupements.

Il pourrait donc être regroupé en un seul problème spécifique.

Par ailleurs, il faut noter que le problème spécifique est relatif à la fraude constatée, beaucoup d'entreprises s'arrangent pour ne payer que l'impôt minimum.

Nous avons donc désormais deux problèmes spécifiques :

- la minoration de la base taxable ;
- l'accumulation de crédits d'impôts.

La résolution de ces deux problèmes spécifiques est une manifestation de la rigidité du niveau des recettes fiscales relatives à l'IBIC.

B- Vision globale de résolution de la problématique spécifiée

Il importe ici de préciser la vision globale pouvant nous permettre d'analyser et de résoudre les problèmes spécifiques retenus et, par voie de conséquence, le problème général identifié.

A cet effet, notre vision globale de résolution de la problématique d'une amélioration du niveau des recettes fiscales par le mécanisme de l'impôt BIC sera présentée d'une part au regard du problème général et d'autre part au regard des problèmes spécifiques s'y rapportant. Ensuite, une synthèse des différentes étapes de résolution de ladite problématique sera faite.

En ce qui concerne le problème général relatif à la rigidité du niveau des recettes fiscales, nous pensons qu'il faudra chercher les causes qui sont à la base de celle-ci en vue d'élucider la question. La même démarche sera suivie pour étudier les deux problèmes spécifiques.

Pour la synthèse, il s'agira de prendre en compte une démarche à deux phases :

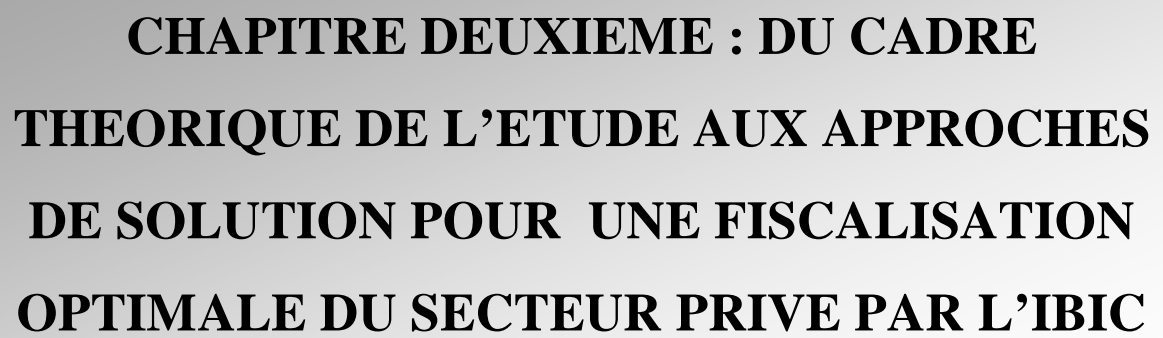
Phase 1 : Cadre théorique et méthodologique de l'étude

- 1- Fixation des objectifs de l'étude par rapport aux problèmes en résolution
- 2- Identification des causes et formulation des hypothèses liées aux problèmes à résoudre
- 3- Construction du tableau de bord de l'étude
- 4- Revue de littérature
- 5- Méthodologie adoptée

Phase 2 : Diagnostic et approches de solutions

- 1-Collecte et traitement des données
- 2- Analyse des données et établissement du diagnostic
- 3- Approches de solutions
- 4- Conditions de mise en œuvre des solutions
- 5- Elaboration du tableau de synthèse de l'étude

Le cadre institutionnel et physique de l'étude étant présenté, le second chapitre sera consacré au cadre théorique de l'étude et aux approches de solutions en vue d'une amélioration du niveau des recettes fiscales.



**CHAPITRE DEUXIEME : DU CADRE
THEORIQUE DE L'ETUDE AUX APPROCHES
DE SOLUTION POUR UNE FISCALISATION
OPTIMALE DU SECTEUR PRIVE PAR L'IBIC**

Ce second chapitre sera consacré d'abord au cadre théorique et à la méthodologie de l'étude (Section 1), ensuite aux enquêtes de vérification des hypothèses et aux approches de solution pour la résolution de la problématique (Section 2).

SECTION 1 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIE **DE L'ETUDE**

Cette section va aborder les objectifs qui sont à la base de la réalisation de cette étude, avant de présenter la méthodologie adoptée pour la résolution des problèmes.

PARAGRAPHE 1 : Des objectifs de l'étude à la revue de **littérature**

Le présent paragraphe s'attache à fixer les objectifs de l'étude, à formuler les hypothèses de travail, à exposer les résultats de la revue de la littérature .

A- Fixation des objectifs de l'étude

Avant de présenter les objectifs de l'étude, il conviendrait de rappeler les problèmes auxquels nous voulons trouver des solutions.

Le problème général est celui de la rigidité du niveau des recettes fiscales issues de l'impôt BIC et donc peu favorable à l'évolution de l'activité économique. Il est accompagné des problèmes spécifiques ci-après :

- minoration de la base taxable à l'impôt BIC ;
- accumulation de crédits d'impôts.

La fixation de nos objectifs se fera en termes d'objectif général par rapport au problème général et d'objectifs spécifiques par rapport à chaque problème spécifique.

L'objectif général poursuivi donc à travers cette étude est de rationaliser les incitations fiscales accordées au secteur privé en vue de permettre une augmentation des recettes fiscales et, de ce fait, d'améliorer le taux de croissance économique.

Plus spécifiquement, les objectifs à atteindre dans le cadre de cette étude sont au nombre de deux (02) :

Objectif spécifique n°1 : proposer des mesures en vue d'une diminution de la fraude fiscale

Objectif spécifique n°2 : aider l'administration fiscale à trouver des moyens pour mieux gérer les crédits d'impôts.

B- Identification des causes possibles/formulation des hypothèses liées aux différents problèmes en résolution et construction du tableau de bord de l'étude (TBE)

Les causes et hypothèses concernent essentiellement les niveaux d'analyse général et spécifique et sont formulées à partir du problème général et des problèmes spécifiques.

Les causes que nous présenterons ici sont des causes théoriques, c'est-à-dire des causes supposées comme étant à la base des différents problèmes. Ainsi, elles pourront être confirmées ou infirmées par nos enquêtes. Elles seront classées par ordre d'importance croissante au regard de chaque problème spécifique.

1- Identification des causes et formulation des hypothèses

-Causes et hypothèses liées au problème spécifique de minoration de la base taxable à l'IBIC

Par rapport à ce problème, nous avons identifié deux causes possibles essentiels à l'issue de nos observations de stage. Il s'agit :

- du taux applicable à la base taxable est élevé ;
- de la multiplicité d'impôts à payer.

Si c'est à cause du taux élevé actuellement appliqué qu'on assiste à une minoration du résultat taxable, c'est qu'après un certain nombre d'entretiens avec les contribuables, en l'occurrence, les responsables des entreprises, nous nous sommes rendu compte que beaucoup se plaignent de ce que l'Etat leur prélève une grande partie de leur bénéfice et reconnaissent qu'ils fraudent pour ne payer qu'un impôt minimum

Il faudrait donc procéder à une analyse assez scientifique pour pouvoir vérifier si cette cause existe ou pas.

En analysant de près les états financiers, on s'est rendu compte qu'une proportion non négligeable d'entreprises payent l'impôt minimum au moment où elles ont des crédits d'impôts qui s'accumulent. Ceci montre qu'elles sont en bonne santé financière mais elles pratiquent une dissimulation de chiffres d'affaires.

Il en est de même pour la seconde cause spécifique qui est toujours dans une logique de paiement d'impôts tout azimut, ce qui ne favorise, pas selon eux, une éclosion du climat des affaires. Ainsi, nous émettons l'hypothèse suivante :

"La minoration de la base taxable à l'impôt BIC est due au taux élevé appliqué à cette base ". (Hypothèse spécifique n°1)

- Causes et hypothèses liées au problème spécifique d'accumulation de crédits d'impôts

On parle de crédits d'impôts lorsque le contribuable détient une créance sur l'Etat. Ce crédit n'est pas mauvais en soi parce qu'il permet à celui-ci (le contribuable) de le compenser en fin d'année, lors du paiement de l'impôt BIC.

Dans la réalité, ce crédit augmente de plus en plus et traduit de ce fait un certain dysfonctionnement du système.

Il existe plusieurs causes supposées à la base de ce problème :

- beaucoup de contribuables ne viennent pas compenser parce qu'ils trouvent la procédure longue et fastidieuse ;
- certains contribuables ne savent même pas ce qu'est l'AIB ;
- d'autres contribuables pensent qu'on peut compenser les crédits d'impôts d'AIB avec d'autres impôts directs, ce qui n'est conforme aux normes en la matière.

Après un certain nombre d'entretiens avec les autorités de la DGID, la plupart ont reconnu que les crédits s'accumulent parce que beaucoup de contribuables ne se présentent pas pour les compenser.

A partir de tous ces constats, nous avons pu formuler l'hypothèse suivante :
"L'irrégularité des déclarations des contribuables pour compenser l'AIB est à la base de l'accumulation des crédits d'impôts" (Hypothèse spécifique n°2)

- Causes et hypothèse liées au problème général

Les causes et hypothèses spécifiques n'étant rien d'autre que les manifestations de la cause et l'hypothèse générale, nous n'avons pas trouvé une cause générique qui prend en compte toutes les causes spécifiques identifiées .Ceci dit,nous n'avons pas pu formuler une cause générale et par conséquent ,une hypothèse générale .

2 - Construction du tableau de bord de l'étude

C'est le premier niveau de synthèse des indicateurs spécifiques qui permettent de cerner les informations sur les principaux points de réflexions menées jusqu'à la formulation de nos hypothèses de recherche.

Le libellé de ce tableau se présente à la page suivante :

Tableau N°3 : Tableau de bord de l'étude : Problématique d'une fiscalisation optimale du secteur privé par l'IBIC"

Niveaux d'analyse		Problématique	Objectifs	Causes supposées	Hypothèses
Niveau Général		<u>Problème général</u> Rigidité du niveau des recettes issues de l'IBIC	<u>Objectif général</u> Rationaliser les initiations fiscales accordées au secteur privé en vu d'une amélioration du niveau des recettes fiscales		
Niveaux Spécifique	1	<u>Problème spécifique</u> Minoration de base taxable imposable à l'IBIC	<u>Objectif spécifique N°2</u> Proposer de mesures en vue d'une diminution de la fraude fiscale	<u>Cause spécifique N°1</u> Taux d'impôt BIC élevé	<u>Hypothèse spécifique N°1</u> La minoration de la base taxable à l'IBIC est due au taux élevé appliqué à cette base
	2	<u>Problème spécifique N°2</u> Accumulation de crédits d'impôt	<u>Objectif spécifique N°2</u> Aider l'administration fiscale à mieux gérer les crédits d'impôts	<u>Cause spécifique N°2</u> Irrégularité dans les déclarations des contribuables pour compenser des crédits d'AIB	<u>Hypothèse spécifique N°2</u> Irrégularité dans les déclarations des contribuables pour compenser des crédits d'AIB est à la base de l'accumulation des crédits d'impôts

Source : Résultat de l'état des lieux

C- Revue de la littérature

Elément indispensable à tout travail scientifique, la revue de littérature vise à s'assurer au préalable de l'état des connaissances acquises à partir de la documentation mobilisée sur les problèmes identifiés.

Il s'agira de faire le point des connaissances en matière d'impôt BIC et plus particulièrement les études qui ont été déjà faites par rapport aux problèmes spécifiques ci-après :

- minoration du résultat taxable ;
- accumulation de crédits d'impôts.

Cependant, il faut noter qu'aucune documentation disponible sur le sujet n'a traité spécifiquement de ces problèmes. La plupart des documentations trouvées ont fait un diagnostic global de cet impôt et de son impact sur la croissance économique.

1- Exposé des contributions antérieures sur le problème général de la rigidité du niveau des recettes fiscales

Une étude faite par la Direction Générale de l'Economie en 2005 sur la question suivante : «**LA FISCALITE CONSTITUE T-ELLE UN GOULOT D'ETRANGLEMENT POUR LES ENTREPRISES BENINOISES** » ? a déblayé un temps soit peu le terrain.

La fiscalité est un instrument de financement des dépenses publiques et un moyen privilégié par lequel chaque citoyen apporte sa contribution au développement de sa communauté.

La mobilisation des recettes fiscales a fait de la fiscalité un instrument de politique économique.

Comment donc améliorer le niveau des recettes fiscales ?

Comme on peut le constater à travers la courbe de Laffer, tant que la pression fiscale est inférieure au niveau optimal, il est possible d'augmenter les recettes fiscales de l'Etat en accroissant le niveau de taxation.

Toutefois, Canto, Jones et Laffer démontrent que les autorités ont le choix entre deux taux d'imposition qui fournissent le même montant de recettes fiscales.

En effet, l'Etat peut obtenir avec un taux faible le montant de recettes d'un niveau "A" en allégeant la charge des contribuables (diminution du taux de l'IBIC par exemple).

Cela permet donc d'atteindre un certain seuil de pression fiscale qu'on ne peut dépasser au risque d'abaisser les recettes fiscales.

2- Exposé des contributions antérieures relatives au problème spécifique n°1

Cet exposé est relatif à la proposition faite par le secteur privé à l'Etat en ce qui concerne l'IBIC. Il s'agit d'une plate-forme comportant de véritables propositions pouvant permettre à l'Etat de redynamiser son économie.

Cela passe, selon eux, par une baisse du taux de l'IBIC qu'ils jugent anormalement élevé par rapport à ceux pratiqués dans la sous-région.

En effet, à l'issue d'une étude comparative élaborée par le Projet D'Appui au Secteur Privé, les tableaux suivants sont assez édifiants sur la question.

Tableau n°4 : Taux BIC pour personnes morales appliqué dans quelques pays de l'UEMOA

Imposition des personnes morales (BIC)	Taux
Bénin	38% 55% (Hydrocarbure)
Côte-d'Ivoire	27%
Sénégal	25%
Ghana	8%
- Entreprises d'exportation de produits traditionnels	32,5%
- Autres secteurs d'activité	25%
- Secteurs hôteliers	20%
- Institutions spécialisées dans le financement du secteur agricole	30%
- Secteur du crédit bail	24,375%
- Entreprises installées dans la capitale	16,25%

Source : Plate forme revendicative du secteur privé

A part ceci, il importe de notifier qu'une étude faite sur l'impact de l'harmonisation des taux d'imposition de l'IBIC par les Accords de partenariat économique sur les recettes des Etats membres de l'UEMOA montre que le taux de l'IBIC au Bénin reste très élevé par rapport aux taux en vigueur dans les autres pays.

3- Les contributions antérieures au problème spécifique n°2

A ce titre, une étude réalisée par le BIPEN sur l'AIB et les conditions d'une fiscalité optimale a ressorti les différents acomptes existant à l'intérieur et au cordon douanier, avant de proposer des mesures idoines pour une meilleure fiscalisation de l'économie populaire.

Au cordon douanier, il est institué un acompte forfaitaire de 5% exigible sur toute importation de marchandises à but commercial.

L'acompte forfaitaire ainsi payé est imputable à l'impôt BIC.

Le mécanisme d'imputation de l'AF comme crédit d'impôt à faire valoir lors du paiement de l'impôt BIC fait de l'Acompte Forfaitaire (AF) un dispositif d'identification des contribuables importateurs.

La part de l'AF non imputée est donc la contribution du secteur informel à l'impôt BIC. Mais l'évolution de la part non imputée traduit quelques difficultés du mécanisme.

Si le montant de l'AF perçu correspond à 5% des importations à but commercial, l'accroissement de la part non imputée témoigne d'un attrait à la non consommation du crédit, une préférence à rester dans l'anonymat et à ne pas déposer les déclarations d'impôt BIC.

Pour inverser cette tendance, il urge de régler les problèmes du programme informatique et d'automatiser l'interconnexion entre le système informatique (SYDONIA) de la Douane et celui de la DGID, d'une part et entre le système

informatique SATUNE de l'immatriculation des entreprises à l'INSAE et celui des impôts ,d'autre part.

L'un des problèmes critiques que pose cette non connexion est la proportion inquiétante que prend le nombre de contribuables non immatriculés.

4 - Synthèse de la revue de littérature sur le problème général

La théorie de la fiscalité optimale a été développée par RAMSEY (1927) et améliorée par DIAMOND et MIRRLES en 1971, KAPLOV ainsi que CREMER et Chavary (1993) et consiste à définir les taux de taxation optimaux qui permettent de maximiser le bien-être collectif pour un niveau de recettes fiscales donné.

Ainsi, cette nouvelle théorie apparue dans les années 80 représente la recherche d'un système de taxation qui minimise la perte du bien être collectif et permet de respecter une contrainte exogène de l'Etat.

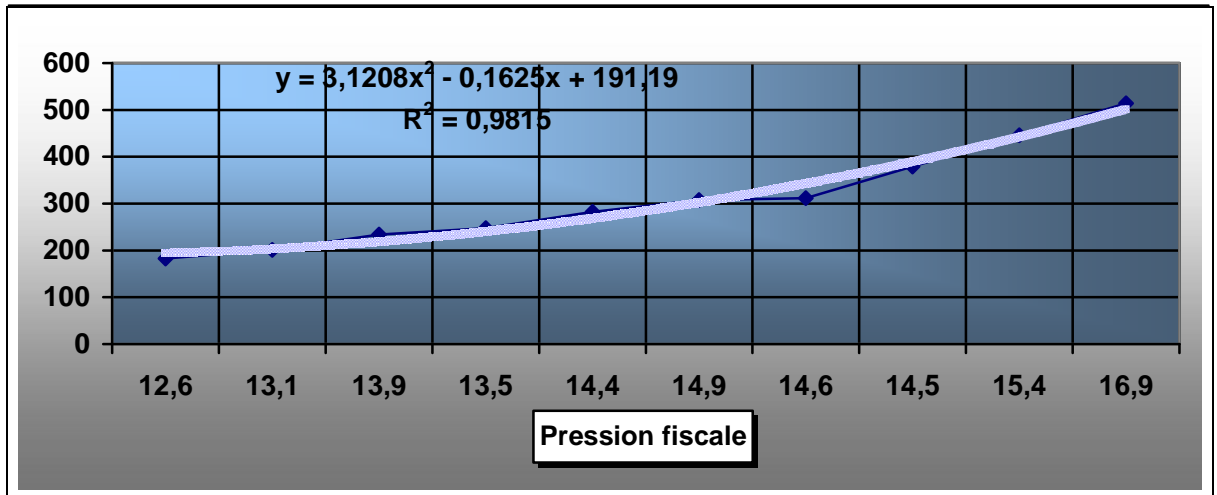
Par ailleurs, on ne peut aborder la question de fiscalité optimale sans jeter un coup d'œil sur l'un des théoriciens clés de l'économie de l'offre qui, du point de vue de certains auteurs a plus d'influence sur la scène politique : il s'agit de Arthur LAFFER. L'assertion principale de LAFFER est la suivante : **«L'alourdissement de la pression fiscale n'entraîne pas nécessairement une augmentation des recettes de l'Etat.»**

En effet, une fiscalité trop lourde modifie les prix relatifs des facteurs, elle perturbe dès lors le rythme de l'activité économique en pénalisant l'offre.

Il existe donc selon LAFFER, un niveau optimal de taxation et s'il est dépassé, les recettes fiscales diminuent.

L'assertion de l'économiste LAFFER sera analysée dans le cas du Bénin.

Graphique n°4 : Courbe de Laffer (Cas du Bénin)



SOURCE: DPC/DGE/DGID – Septembre 2008

Dans ce graphique, le nuage de points de couple (recettes fiscales, pression fiscale) montre qu'au Bénin, le niveau de pression maximale n'est pas encore atteint.

L'analyse de la courbe relative à l'économie béninoise permet d'affirmer qu'à l'état actuel, il existe encore des possibilités de croissance significative des recettes fiscales.

La courbe de LAFFER illustre bien l'adage qui dit que « Trop d'impôts tue l'impôt ».

Il s'agira donc de trouver le taux de pression fiscale qui va maximiser les recettes fiscales sans être trop ressenti par les contribuables.

Pour y parvenir, il importe de choisir la méthode à adopter en vue de formuler des solutions aux problèmes identifiés.

PARAGRAPHE 2 : Méthodologie adoptée et difficultés rencontrées

Ce paragraphe s'articulera autour de deux points essentiels : la dimension empirique et les limites des données recueillies sur le terrain.

A- Dimension empirique

Par définition, une approche empirique est celle qui s'appuie exclusivement sur l'observation et non sur une théorie élaborée.

Dans le cas d'espèce, elle nous permettra d'indiquer la méthode d'enquête et la revue documentaire que nous entendons utiliser pour l'identification des causes réelles se trouvant à la base des problèmes.

Ainsi, notre approche recouvre les étapes ci-après :

- Objectifs de la collecte de données
- Cadre de l'enquête et approches de solutions
- Nature de la collecte de données
- Echantillonnage
- Spécification des données à mobiliser
- Conception des questionnaires
- Techniques de dépouillement des données
- Outils de présentation des données

Les données de l'enquête seront complétées par une revue documentaire pour mieux étayer la vérification des hypothèses.

1- Objectifs de la collecte de données

L'objectif poursuivi par notre enquête est de mobiliser les données qui fondent les problèmes identifiés afin de procéder à la vérification de nos hypothèses de base. Concrètement, les enquêtes nous permettront de savoir si :

- la minoration du résultat taxable est due au taux élevé de BIC ;
- l'irrégularité dans la compensation des crédits d'impôts est à la base de l'accumulation des crédits d'impôts.

2- Population ciblée et nature de la collecte des données

Le cadre de notre enquête sera les entreprises passibles de l'IBIC et particulièrement celles qui sont au régime du bénéfice réel normal et au régime du bénéfice réel simplifié.

Afin de pouvoir vérifier les hypothèses émises, nous utiliserons la technique de sondage comme procédé de collecte de données .Ce sondage sera réalisé au moyen d'un questionnaire ouvert.

Aussi ferions-nous des entretiens directs avec les agents de la DGID et des acteurs du secteur privé, en nous servant de guides d'entretien.

3- Echantillonnage et spécification des données à mobiliser

Le questionnaire sera administré à un échantillon de 50 personnes prélevées parmi les entreprises de la place.

Les données à mobiliser à travers nos enquêtes concerneront les problèmes spécifiques, recensés, lors de notre stage.

4- Conception du questionnaire et technique de dépouillement de données

Dans le souci d'une meilleure compréhension des questions, le questionnaire a été conçu exclusivement par rapport aux problèmes spécifiques identifiés au cours de notre étude.

A cet effet, nous n'avons formulé que des questions fondamentales dont les réponses nous permettront de vérifier les hypothèses.

Les données recueillies à la suite de cette enquête seront dépouillées manuellement. Les données chiffrées seront traitées grâce au tableur Excel pour déterminer les pourcentages afin de les comparer à nos seuils de décisions et en tirer les conclusions qui s'imposent.

5-Outils de présentation des données

Les résultats obtenus seront présentés dans un tableau afin de vérifier les hypothèses qui seront représentés sous forme de camembert (diagramme à secteur)

B- Les difficultés rencontrées et limites des données

Les difficultés rencontrées tiennent du fait que, lors de l'enquête, la plupart des enquêtés étaient réticents à nous donner les informations Certains d'entre - eux n'avaient aucune idée de l'exploitation qui devait être faite de ce questionnaire et refusait systématiquement toute discussion.

Après maintes entretiens, des enquêtés ont pu nous expliquer les griefs qu'ils avaient contre la fiscalité actuelle.

SECTION 2 : DES ENQUETES DE VERIFICATION DES HYPOTHESES AUX SUGGESTIONS POUR UNE FISCALISATION OPTIMALE DU SECTEUR PRIVE PAR L'IBIC.

La présente section sera consacrée aux enquêtes et à l'analyse des résultats vue de la vérification des hypothèses.

Ces hypothèses, si elles sont vérifiées, serviront de base au diagnostic afin de proposer des approches de solutions.

PARAGRAPHE 1 : Préparation des enquêtes

Pour vérifier nos hypothèses, nous nous sommes servis d'un questionnaire (cf annexe n°3).

L'échantillon pour la mobilisation des données de l'enquête est de 50 entreprises. Le questionnaire comporte des questions ouvertes pour permettre aux enquêtés de choisir entre l'une des réponses.

L'enquête a été réalisée du 02 au 19 septembre 2008 dans les entreprises choisies sur la base des critères de grandes entreprises et de moyennes entreprises.

Au besoin, l'utilisation d'un guide d'entretien va nous permettre de compléter cette revue documentaire. Ce guide a été utilisé dans les directions suivantes :

- la Direction des Grandes Entreprises
- la Direction du Centre des Moyennes Entreprises
- la Direction de la Prévision et de la Conjoncture
- la Direction Générale de l'Economie
- la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin

Les responsables de ces directions sont directement concernées par l'objet de notre étude.

PARAGRAPHE 2 : Présentation et analyse des résultats

Dans cette partie, nous avons retenu de présenter et d'analyser les différentes données collectées lors de nos enquêtes .

A- Présentation et analyse des résultats de l'enquête

Lors de nos observations de stage, nous avons recensé un certain nombre de problèmes que nous nous sommes assignés pour objectif de les résoudre.

Il s'agit des problèmes :

- de minoration de base taxable ;
- d'accumulation de crédits d'impôts.

1- Présentation et analyse des résultats par rapport au problème spécifique n°1

Avant de présenter les résultats, il convient de souligner que sur les 50 questionnaires distribués, 45 ont été récupérés et 40 ont pu être exploités, soit respectivement un taux de 90% et 80% de l'échantillon.

Les questionnaires non exploitables tiennent au fait que les intéressés ont coché plus d'une case par question.

Rappelons que notre préoccupation essentielle ici est de comprendre ce qui fondamentalement explique la minoration de base taxable de l'IBIC.

-28 personnes, soit 70% des enquêtés ont répondu qu'elles minorent le résultat taxable parce que le taux de l'IBIC appliqué est élevé.

-10 personnes, soit 25% des enquêtés ont déclaré n'avoir jamais minoré leur résultat taxable (autres raisons).

-2 personnes, soit 5% des enquêtés ont déclaré qu'elles minorent parce qu'elles paient d'autres types d'impôts, ce qui pèse trop lourd sur leur trésorerie.

Ces résultats sont consignés dans le tableau n°3 ci-dessous et représentés par un diagramme à secteur.

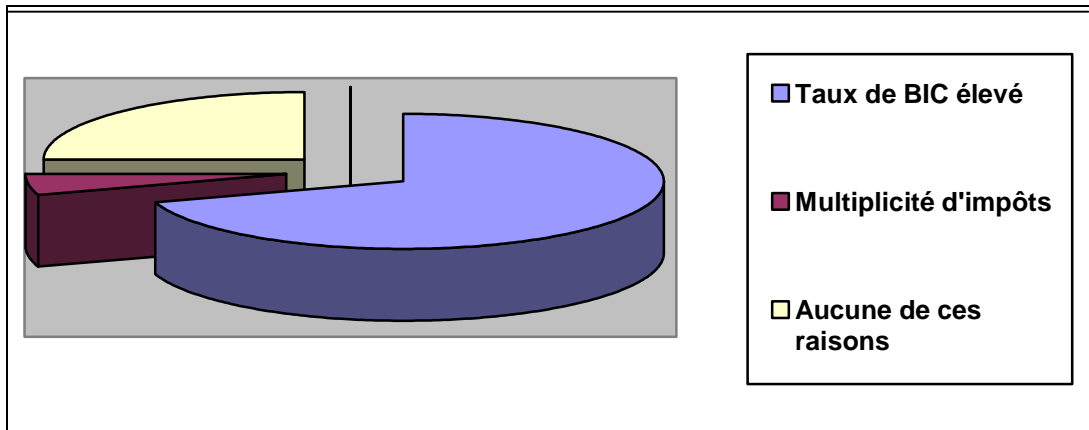
Tableau n°5: Point de réponses à la question n°1

Modalité	Nombre d'observations	Fréquences relatives
Taux de BIC élevé	28	70%
Multiplicité d'impôt à payer	02	5%
Aucune de ces 02 raisons	10	25%
Total	40	100%

Source : Résultats de nos enquêtes

Pour mieux comprendre les seuils de décision retenus, le graphique n° 6 va nous montrer la part de chaque réponse par rapport aux questions posées.

GRAPHIQUE N°5 : Cause de la minoration de base taxable à l'IBIC



De l'analyse des données recueillies sur l'enquête, nous constatons que la cause relative au taux de BIC élevé a eu le plus fort pourcentage (70%)

2.- Présentation et analyse des résultats relatifs au problème spécifique n°2

La question ici est de savoir ce qui expliquerait que les crédits relatifs à l'AIB s'accumulent de plus en plus.

- 30 personnes, soit 75 % des enquêtés ont répondu que c'est parce qu'ils ne viennent pas .
- 6 personnes, soit 15 % des enquêtés étaient sans opinion et ne savaient même pas ce qu'est l'AIB.
- 4 personnes soit 10% ont répondu qu'il y a accumulation de crédits d'impôts parce qu'elles ont toujours pensé qu'on peut compenser avec d'autres types d'impôts directs (manque d'informations).

Les opinions émises sont recensées dans le tableau suivant avec les fréquences relatives.

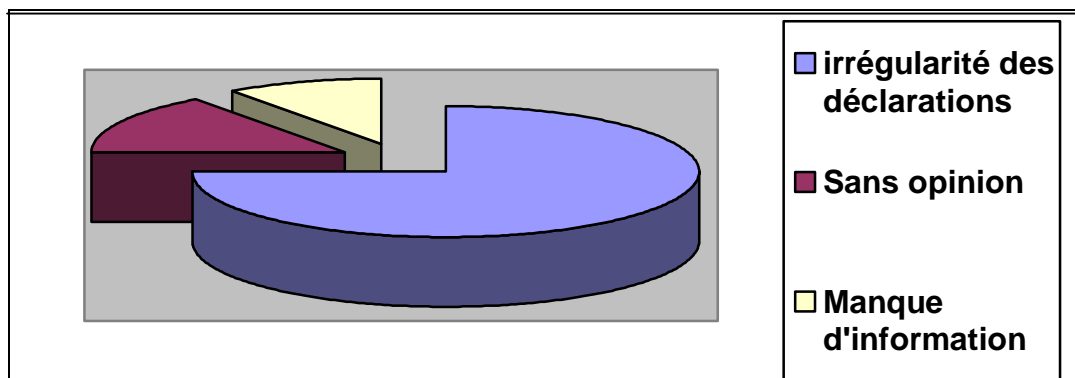
Tableau n°6 : Point des réponses à la question n° 2

Modalité	Nombre d'observation	Fréquence résultats
-Irrégularité des déclarations des contribuables	30	75%
-Sans opinion	6	15%
-Manque d'information	4	10%
Total	40	100

Source : Résultats de nos enquêtes

Les fréquences relatives calculées à base du questionnaire réalisé sont consignées dans le graphique ci-dessous.

Graphique n°6: Présentation des causes liées à l'accumulation des crédits.



Sur ce graphique, on constate que la plus forte fréquence (75%) de réponses données par les contribuables correspond à l'irrégularité des déclarations des contribuables (ils ne viennent pas pour la compensation) ; ce qui explique l'accumulation des crédits d'impôts AIB.

B- Vérification des hypothèses et établissement du diagnostic

La vérification consiste à confronter ou à apprécier les degrés de validation des hypothèses à partir de l'analyse des enquêtes et de la revue documentaire pour enfin établir le diagnostic.

Ainsi, nous allons procéder hypothèse par hypothèse.

1- Vérification des hypothèses

a- Degré de validation de l'hypothèse n°1

Pour éradiquer la ou les causes se trouvant à la base du problème de minoration de base taxable, nous nous sommes servis des données quantitatives issues de l'enquête .

Ces résultats ont montré que la minoration de base taxable est due :

- au taux de BIC élevé : 70%
- à la multiplicité d'impôts à payer : 25%

Dans ces conditions, l'hypothèse **selon laquelle de taux élevé de l'impôt BIC est à base de la minoration de la base taxable est vérifiée.**

b- Degré de validation de l'hypothèse n°2

En ce qui concerne le problème relatif à l'accumulation de crédits d'impôts, nous avons déterminé les seuils de décisions suivants :

- l'irrégularité des déclarations des contribuables : 75%
- sans opinion : 15 %
- manque d'information : 10%

Il en résulte donc que **la cause la plus plausible étant à la base du problème de l'accumulation des crédits est l'irrégularité de compensation de ces crédits car elle seule a rassemblé 75 % des réponses.**

Les hypothèses ayant été vérifiées, nous allons établir à présent le diagnostic.

2- Etablissement du diagnostic

a- Diagnostic lié au problème spécifique n°1

La vérification de l'hypothèse n°1 nous permet de retenir définitivement que le taux élevé appliqué est la raison fondamentale qui est à la base de la minoration de la base taxable à l'impôt BIC.

b- Diagnostic lié au problème spécifique n°2

Les données quantitatives tirées de l'enquête ont permis d'affirmer que nous pouvons désormais établir notre diagnostic en concluant que l'accumulation des crédits d'impôt relatif à l' AIB est l'irrégularité dans les déclarations des contribuables.

C – Approches de solutions et conditions de mise en œuvre

Les approches de solutions sont les propositions que nous comptons faire à la DGID en vue de la résolution de ces problèmes.

1 – Approches de solutions

Nous aborderons les approches de solutions liées au problème spécifique n°1 avant d'entamer le second problème.

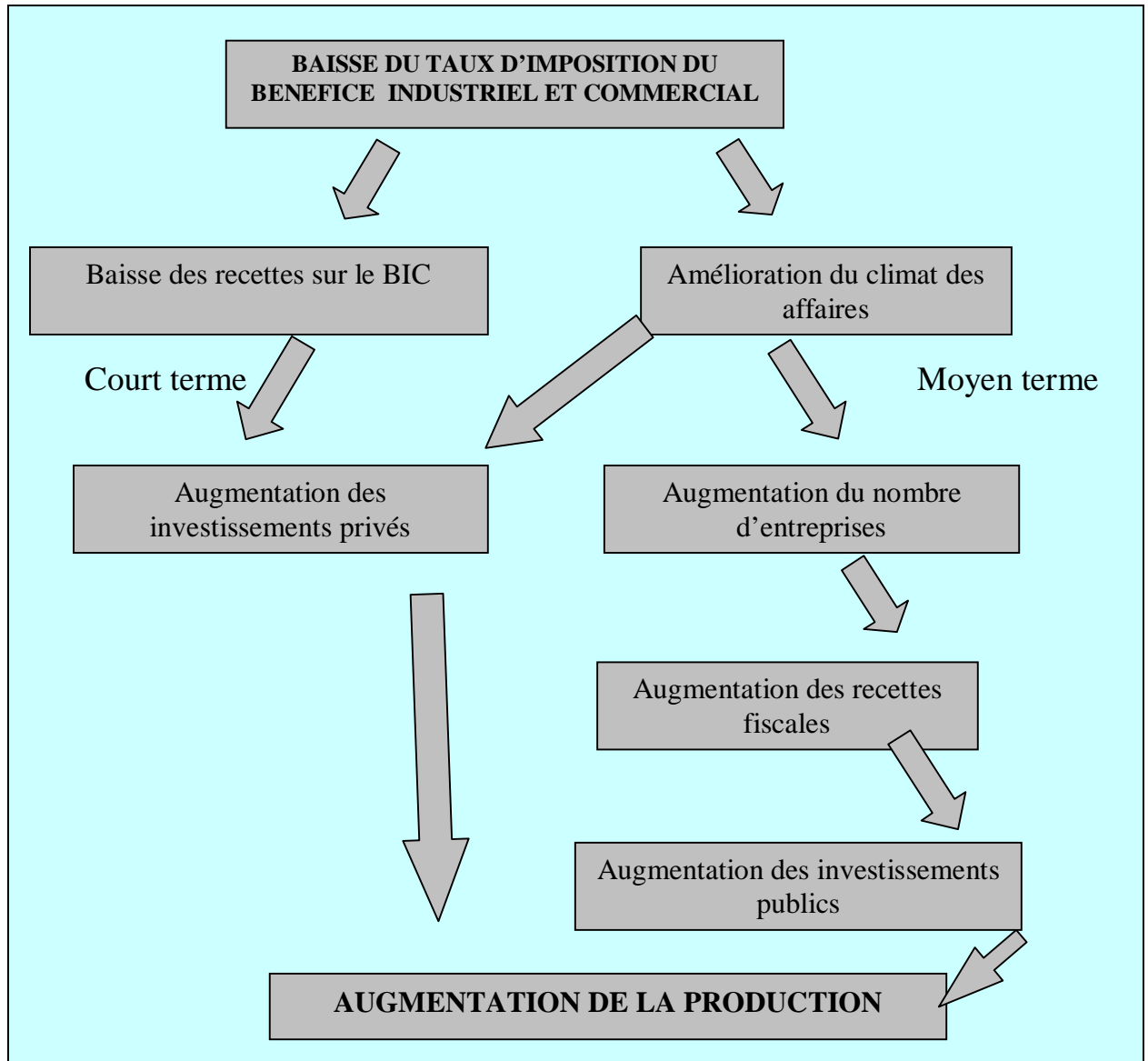
a – Problème spécifique n°1

Pour régler le problème relatif à la minoration de la base taxable, il faut procéder à une baisse de ce taux qui n'encourage pas les investissements dans un contexte où, dans la sou-région, le Bénin continue à appliquer le taux d'impôt BIC le plus élevé.

Une étude à partir des déclarations faites par les entreprises montre que le taux effectif payé se situe autour de 30%.

Par rapport à cette baisse, nous avons réalisé un graphique pour montrer l'impact que la baisse de ce taux pourrait avoir non seulement sur les recettes fixes mais aussi l'économie toute entière et donc l'intérêt qu'aurait l'Etat à moyen et à moyen terme à baisser le taux.

Graphique n° 6 : Les canaux de transmissions d'une baisse de l'impôt BIC .



b – Problème spécifique n° 2

En ce qui concerne le problème d'accumulation de crédits d'impôts, il faut supprimer l'AIB pour les grandes entreprises.

En réalité, l'AIB bloque souvent la trésorerie de ces entreprises et ne leur permet pas de disposer d'un fonds de roulement assez suffisant.

Le mécanisme de cet acompte devant permettre de maîtriser l'informel, il faudrait plutôt se focaliser sur les petites entreprises, ceci permettra de diminuer les crédits d'impôt.

Par ailleurs, il faut que la DGID rende opérationnel l'IFU qui va lui permettre d'identifier chaque entreprise quelque soit l'endroit où elle se trouve et diminuer les difficultés actuelles auxquelles elle se trouve confrontée pour cerner le secteur informel.

Pour cela, les approches de solution émises ne peuvent que se placer dans un cadre bien précis.

2 – Les conditions de mise en œuvre

a – Pour le problème n° 1

Pour ce qui est de problème spécifique n° 1, le mécanisme de réduction du taux ne pourra fonctionner que lorsque l'administration de la DGID va installer un contrôle plus efficace surtout au niveau de la vérification de la comptabilité.

En réalité, payer ses impôts n'est pas encore une réalité dans la mentalité du Béninois et quelque soit la manière dont ce taux va baisser, si les états financiers ne sont pas bien suivis, il existe toujours des risques de fraude aussi minime soit-elle.

En ce qui concerne l'Etat, nous lui recommandons d'associer désormais les opérateurs économiques à la rédaction du Projet de lois de finances, phase recettes fiscales.

Ce qui à l'avenir, va diminuer les contestations de taux et va diminuer les évasions fiscales.

Pour ce qui es des recommandations à l'endroit des contribuables, il faudrait qu'ils s'engagent dans la dynamique du changement en remplissant de manière spontanée leurs obligations vis-à-vis du fisc.

b – Pour le problème n° 2

A ce titre, le but essentiel étant de faire des recoupements efficaces, il

importe à l'administration fiscale de faire un effort pour mieux fiscaliser le secteur informel. Cet effort passe d'abord par la redéfinition des attributions du Centre de Gestion Agréé.

En réalité, pour celui qui veut quitter l'informel pour être suivi par le fisc, il faut en revoir les avantages accordés sur un an et évaluer leur impact sur deux ans, trois ans, en utilisant des taux dégressifs.

Ce serait une manière d'attirer les nombreuses entreprises qui opèrent aujourd'hui dans le secteur informel.

Les entreprises, quant à elles, doivent apprendre à déclarer leur véritable bénéfice. La prise en compte de leurs difficultés par l'Etat ne peut être à qu'à ce prix, car on ne peut demander à l'Etat des faveurs pendant qu'on ne veut pas soi-même faire des concessions. Chacun doit jouer sa partition pour l'amélioration des recettes fiscales.

3-Tableau de Synthèse de l'Etude (TSE)

C'est un tableau récapitulatif de tout le travail abattu : de la problématique aux solutions d'éradication des causes réelles se trouvant à la base des problèmes en passant d'une part, par la fixation des objectifs et de la formulation des hypothèses et d'autre par l'établissement du diagnostic.

**Tableau N°7 : Tableau de synthèse de l'étude de sur la :
Problématique d'une fiscalisation optimale du secteur privé par l'I BIC**

Niveaux d'Analyse	Problématique	Objectifs	Causes réelles	Diagnostic	Solutions
Général	<u>Problème Général</u> Rigidité du niveau de recettes fiscales issues du l'IBIC	<u>Objectif Général</u> rationaliser les incitations fiscales accordées au secteur privé en vue de permettre une amélioration du niveau des recettes fiscales			
Spécifiques	<u>Problème spécifique N°1</u> Minoration de base taxable à l'IBIC	<u>Objectif spécifique N°1</u> Proposer des mesures en vue d'une diminution de la fraude fiscale	<u>Cause réelle / PS1</u> Taux élevé de l'IBIC	<u>Elément du diagnostic N°1</u> Le taux élevé d'IBIC est la raison fondamentale qui est à la base de la minoration de la base taxable à l'IBIC	<u>Approche de solution au RS1</u> -Baisse du taux BIC -Revoir le système de contrôle qui ne permet pas de déceler les fraudes
	<u>Problème spécifique N°2</u> Accumulation de crédits d'impôt	<u>Objectif spécifique N°2</u> Aider l'administration fiscale à trouver des moyens pour mieux gérer les crédits d'impôts	<u>Cause réelle / PS2</u> Irrégularité dans les déclarations des crédits d'AIB	<u>Elément du diagnostic N°2</u> L'accumulation des crédits d'AIB est due à l'irrégularité des déclarations des contribuables	<u>Approches de solution du PS2</u> -Supprimer l'AIB pour les grandes entreprises - Rendre opérationnel l'IFU en vue d'identifier les contribuables

Source : Résultat de l'état des lieux/Résultat des enquêtes

CONCLUSION GENERALE

Le centre d'intérêt de nos travaux de recherche est relatif à la rigidité de l'évolution des recettes fiscales issues des Bénéfices Industriels et Commerciaux.

Dans ce cadre, l'étude de notre thème de réflexion nous a permis prendre en compte deux (02) problèmes spécifiques, à savoir :

- la minoration de base taxable à l'IBIC par les contribuables ;
- l'accumulation des crédits d'impôts montrant ainsi une certaine inefficacité du système de l'AIB.

Deux (02) hypothèses ont été formulées pour trouver des approches de solution à ces problèmes, à savoir :

- la minoration de la base taxale à l'impôt BIC est due au taux élevé appliqué à celle-ci ;
- l'irrégularité des déclarations des contribuables est à la base de l'accumulation des crédits d'impôts.

Ces hypothèses ont pu être vérifiées grâce à des enquêtes réalisées sur la base d'un questionnaire et d'un guide d'entretien.

Au total, nous avons retenu qu'une fiscalisation optimale du secteur privé requiert :

- une révision à la baisse du taux appliqué à la base taxable du l'IBIC
- une amélioration du système de contrôle en vue de réduire plus sensiblement la fraude fiscale observée sur le terrain.
- la suppression du système de l'AIB pour les grandes entreprises
- l'opérationnalisation de l'IFU en vue de cerner l'effectif des contribuables qui opèrent dans le pays.

Comme le dit l'économiste Arthur LAFFER, " **Trop d'impôts tue l'impôt** ", et une pression fiscale maximale n'est pas synonyme d'une bonne santé fiscale.

Pour améliorer sensiblement le niveau des recettes issues de l'IBIC, il faut que l'Etat est à l'idée qu'une fiscalité optimale n'est pas celle qui génère à court

terme d'importantes recettes fiscales mais plutôt celle qui requiert un dosage judicieux entre fiscalité et politique économique.

BIBLIOGRAPHIE

I- MEMOIRES

- ❖ PAZOU, P (1991) : « **Politique fiscale, stabilisation et relance économique en République du Bénin** » ; UAC, ENA, mémoire de fin de cycle I, AI.
- ❖ ADETONAH charlemagne et Serge FOLLY (2001) « **Courbe de LAFFER et détermination de la pression fiscale** » ; UAC, ENAM, mémoire de fin de cycle AI.
- ❖ AKPAGBE, O (2005) : « **Gestion optimale des crédits d'impôt sur les Bénéfices Industriels et commerciaux au Bénin** » ; UAC, ENAM, mémoire de fin de Cycle I, AI
- ❖ DEGBOE, P (2007) : « **Contribution à l'optimisation des recettes de la fiscalité directe d'Etat** » ; UAC, ENAM, mémoire de fin de cycle I, AI.

II- OUVRAGES GÉNÉRAUX

- ❖ NGAOSYNATHN, Pheniphard (1978), « **le rôle de l'impôt dans les pays en voie de développement : Appréciation de l'influence exercé par les structures économiques** » ; Paris LGDJ.
- ❖ CHAMBAS, Gérard- (2005), « **Afrique au Sud du Sahara : mobiliser les ressources fiscales pour le développement** » ; economia, Paris.

III- OUVRAGES SPÉCIALISÉS

- ❖ Ministère des Finances et de l'Economie (2002) ;« **BIPEN : Système Fiscal au BENIN** »

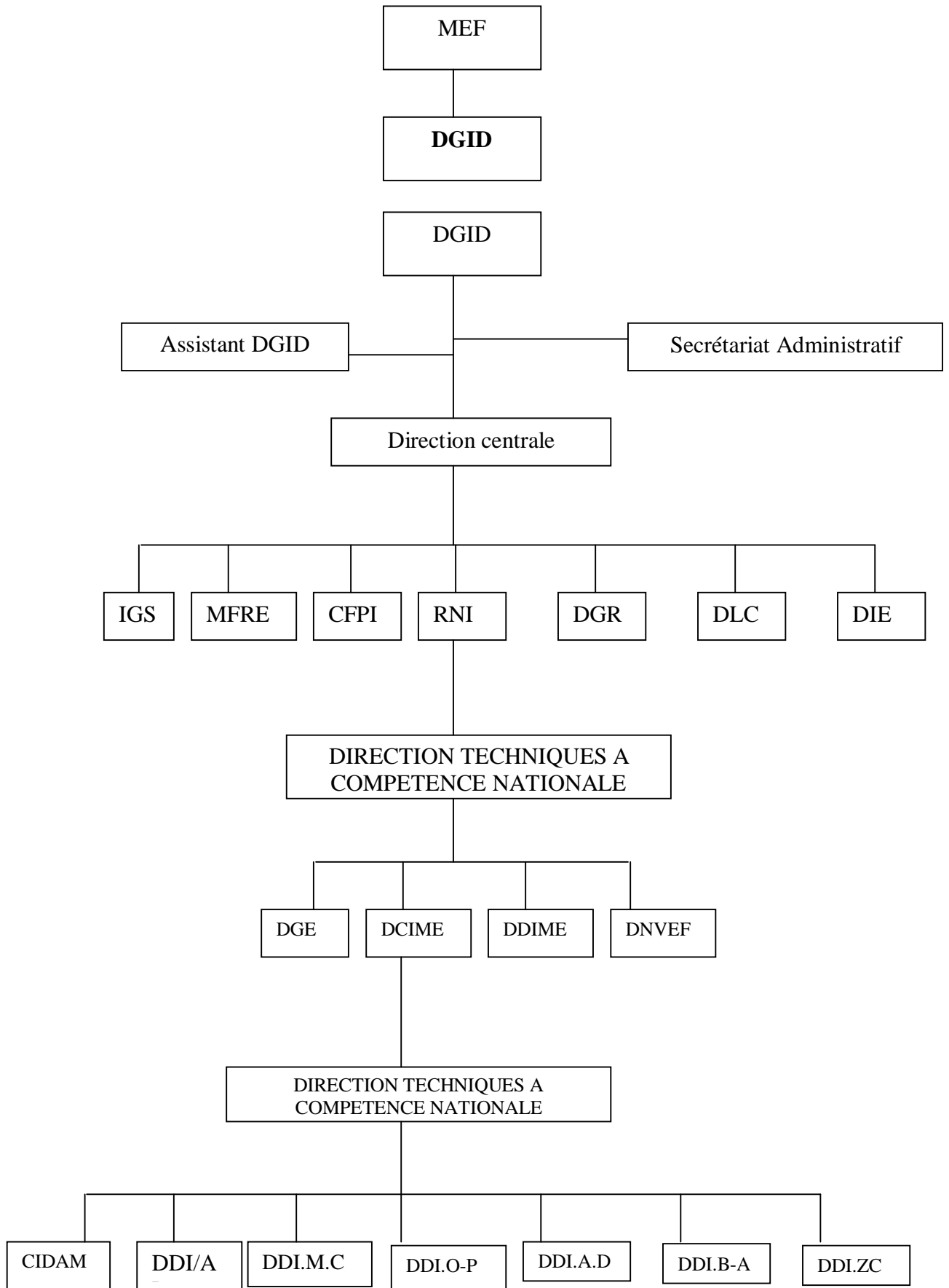
- ❖ Ministère des Finances et de l'Economie (2005) ; « **BIPEN : Fiscalité, compétitivité et performances économiques** »
- ❖ Projet D'Appui au Secteur Privé (2007) ; « Elaboration d'un schéma d'organisation Fiscal de développement au Bénin : **Analyse synoptique comparative entre trois (03) systèmes fiscaux de la zone UEMOA/ CEDEAO et du BENIN** »
- ❖ Projet D'Appui au Secteur Privé (2008) ; « **Note de plaidoyer du secteur privé** »

IV- TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

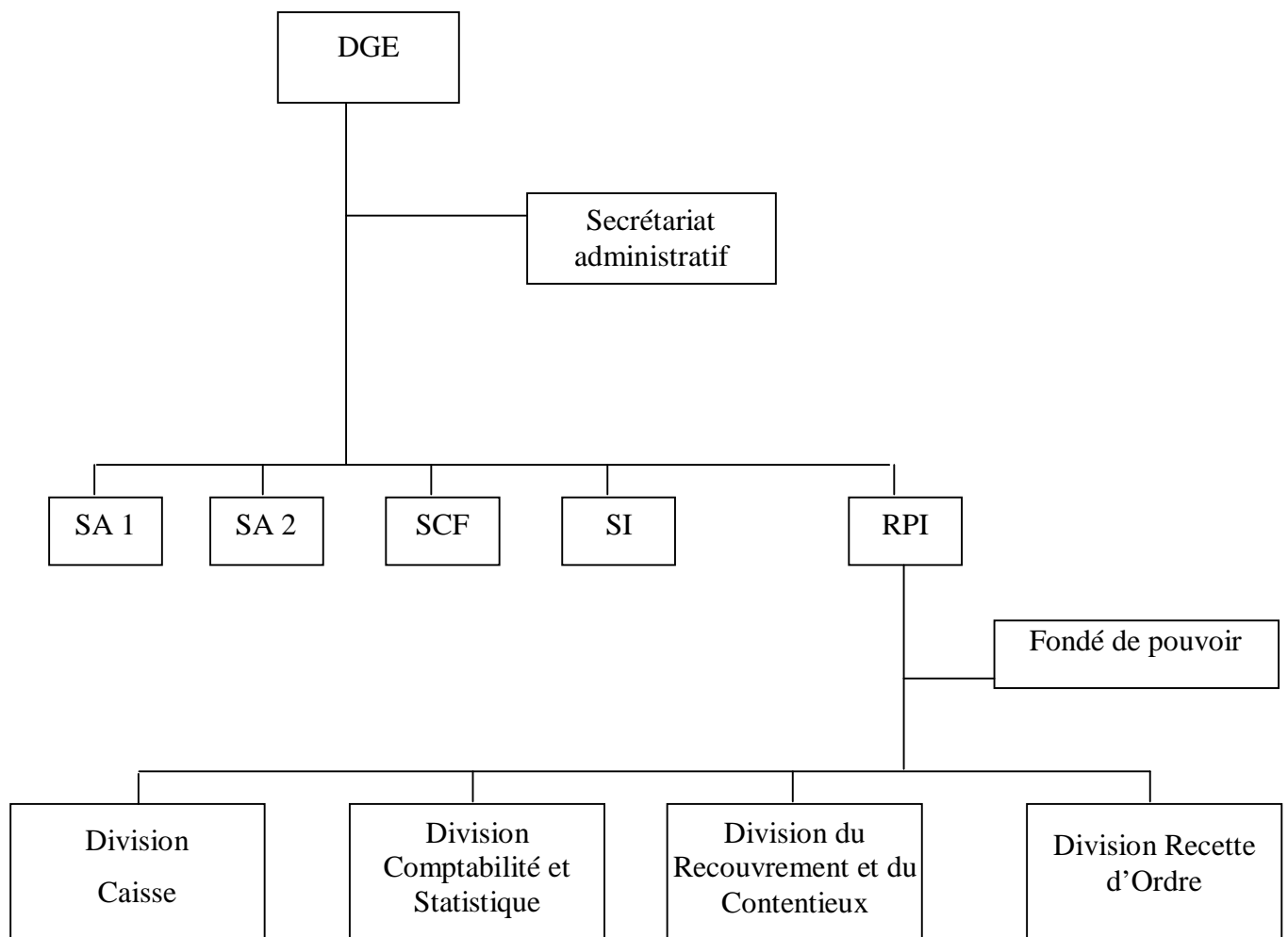
- ❖ Code Général des impôts
- ❖ La loi n° 2004-28 du 31 Décembre 2004
- ❖ Decret n° 213 / PR / MFAE du 26 Juin 1967
- ❖ Decret n° 344 /PR / MEF du 02 Novembre 1968
- ❖ Decret n° 93-44 du 11 mars 1993
- ❖ Note de service n° 22 /MFE /DC/ SGM/DGID/ du 02 Octobre 2003

ANNEXES

ANNEXE N°1 Organigramme de la Général des Impôts et des Domaines



ANNEXE N°2 Organigramme de la Direction des Grandes Entreprises



ANNEXE n°3

QUESTIONNAIRE D'ENQUETE

Mesdames/Messieurs

Le présent questionnaire qui se veut anonyme s'inscrit dans le cadre d'une recherche diagnostic dans l'optique de la rédaction de notre mémoire en AI au cycle 2 de l'ENAM.

Il est destiné en effet, à relever les dysfonctionnements en matière de la fiscalisation du secteur privé en général et de ceux qui sont liés en particulier à l'impôt sur le Bénéfice Commercial et Industriel et à proposer des pistes idoines pour optimiser cette fiscalité

Son remplissage de manière fidèle à la réalité constituerait votre acceptation et votre contribution à une fiscalisation optimale du secteur privé.

Merci pour votre franche collaboration

Veuillez répondre aux questions ci-après en cochant la case correspondante.

Chiffres d'affaires réalisé : Entreprise au réel (à préciser).....

Entreprise au simplifié (à préciser).....

1- Qu'est ce qui explique selon vous la minoration de résultat taxable à l'IBIC ?

- Le taux élevé de l'IBIC
- La multiplicité d'impôts à payer
- Autres

2- A quoi peut-on selon vous imputer le problème d'accumulation de crédits d'impôts

- Irrégularité dans les déclarations-----
- Le manque d'informations sur les compensations -----
- Autres (à préciser).....

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE.....	1
<u>CHAPITRE PREMIER</u> : du cadre institutionnel et physique de l'étude a la problématique d'une fiscalisation optimale du secteur prive par l'IBIC	4
<u>SECTION 1</u> : Cadre physique de l'étude et restitution des observations	
De stage	5
<u>Paragraphe 1</u> : Etat des lieux de base	5
A- Caractéristiques du système économique et fiscal actuel :.....	5
1- Situation économique de 2001 à 2002	5
2- Situation des recettes fiscales	6
B- Restitution des mécanismes de fonctionnement du système à améliorer :.....	9
1- Organisation et attribution de la DGID :	9
<u>Paragraphe 2</u> : Les mécanismes d'imposition de l'impôt BIC et les difficultés liées à son assiette.....	14
A- Les mécanismes de l'imposition de l'IBIC	14
1- Les personnes assujetties à l'impôt BIC :	14
2- Le régime d'imposition et les modalités de paiement de l'IBIC :	15
B- Les problèmes rencontrés lors de notre stage :	16
1- A la DGE :	16
2- A la DCIME :	19
3- Inventaire de l'état des lieux :	20
<u>SECTION 2</u> : Ciblage de la problématique de l'étude :	21
<u>Paragraphe 1</u> : Choix de la problématique et justification du sujet :	22
A- regroupement des problèmes par centre d'intérêt :.....	23
B- Choix de la problématique et fonction du sujet :	23

Paragraphe 2 : Spécification et vision globale de la problématique	
retenue :	25
A- spécification de la problématique choisie :	25
B- Vision globale de résolution de la problématique spécifique :	26
<u>CHAPITRE DEUXIEME</u> : Au cadre théorique de l'étude aux	
approches de solution pour une fiscalisation optimale	
du secteur privé par l'EBIC :	28
<u>SECTION 1</u> : Cadre théorique et méthodologie de l'étude :	29
<u>Paragraphe 1</u> : Les objectifs de l'étude à la revue de littérature :	29
A- Fixation des objectifs de l'étude :	29
B- Identification des causes possibles formulation des hypothèses liées	
aux différents problèmes en résolution et construction du tableau de	
bord de l'étude (IBE) :	30
1-Identification des causes et formulation des hypothèses	30
2-Construction du tableau de bord de l'étude	32
C-Revue de la littérature.....	34
1-Exposé des contributions antérieures sur le problème général de la rigidité des	
recettes fiscales.....	34
2-Exposé des contributions antérieures relatives au problème spécifique n°1..	35
3-Les contributions antérieures au problème spécifique n°3.....	36
<u>Paragraphe 2</u> : Méthodologie adoptée et difficultés rencontrées :.....	37
A- Dimension empirique :	38
1- Objectifs de la collecte données :	39
2- Population ciblés et nature de la collecte des donnés :	39
3- Echantillonnage et spécification des données à mobiliser :	40
4- Conception du questionnaire et technique de dépouillement de données : ...	40
5- Outils de présentation des données :	40
B – Les difficultés rencontrés et limite des donnés :.....	41

<u>SECTION 2</u> : Des enquêtes de vérification des hypothèses aux suggestions pour une fiscalisation optimale du secteur privé par l'IBIC :.....	41
<u>Paragraphe 1</u> : Enquêtes et revue documentaire réalisé sur le terrain :.....	41
<u>Paragraphe 2</u> : présentation et analyse des résultats	42
A- Présentation et analyse des résultats de l'enquête :	42
1- Présentation et analyse des résultats par rapport au problème spécifique n°1 :	42
2- Présentation et analyse des résultats relatifs au problème spécifique n°2 :	44
B- Vérification des hypothèses et établissement du diagnostic :	45
1- Vérification des hypothèses :	46
2- Etablissement du diagnostic :	46
C- Approche des solutions et conditions de mis en œuvre :	47
1- Approches de solution :	47
2- Les conditions de mis en œuvre :	48
3- Tableau de synthèse de l'étude :	53
CONCLUSION GENERALE :	52
BIBLIOGRAPHIE :	55
ANNEXES :	58